



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du quatre février deux mille dix-neuf, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.PETIT, Mme BRUN, Mme MONCHAUX, M.SUEUR, Mme BONNEAU, Mme MOREL et M.FOGT

Etait absent ayant donné pouvoir : M.HATCHUEL ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etaient absents et excusés : M.GOUGEON, Mme MONCHAUX et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et recueille leur avis sur le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 13 décembre 2018. Madame BONNEAU souhaite rappeler que c'est elle et non Monsieur le Maire qui a évoqué le sujet du cahier de doléances et sa mise en place en mairie. Monsieur le Maire lui répond que personne n'en avait fait la demande auparavant en mairie mais qu'il l'avait malgré tout mis en place. Après quelques échanges, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**PACTE FISCAL ET FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX –
délibération 20190208-130**

Monsieur le Maire présente le pacte fiscal et financier qui est un outil de concertation et de coordination entre les communes et la Communauté de Communes Terroir de Caux. Il assure une démarche de solidarité financière intercommunautaire englobant tous les leviers financiers et fiscaux. Il permet de conforter les services de proximité et d'optimiser les dotations de l'état. Il détermine les fonds de concours, la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le taux des taxes d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties et de la CFE (anciennement taxe professionnelle), les attributions de compensations. Le pacte permet d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale et d'augmenter les dotations de l'Etat dans les mêmes proportions. Il permet enfin de mutualiser les services et les biens.

Monsieur le Maire propose de valider le pacte fiscal et financier entre les communes et la Communauté de Communes Terroir de Caux. Après délibérations et échanges sur l'application et le lissage des taux, la proposition de Monsieur le Maire est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DEMANDES DE SUBVENTION – délibération 20190208-131

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis de la Commission Finances réunie le vendredi 8 février pour étudier les demandes de subvention reçues :

- Bacq Formes : refus car non éligible
- Le CFA de Dieppe : refus car non éligible

- VTT de la Scie : la demande a été faite fin 2018 et n'a pas été traitée avant le 31 décembre dernier. La commission a donc retenu cette demande qui peut faire l'objet d'un rattrapage. L'association pourra effectuer une demande au titre de 2019, qui sera traitée dans l'année.
- Ainsi, 78 adhérents, 3 manifestations et 9 équipes sont déclarés. La commission a retenu les 78 adhérents, 2 manifestations (une se déroulant à Dénestanville) et 5 équipes de jeunes. Au regard des critères d'attribution pour les associations sportives, la commission propose d'attribuer la somme de 948€ (7,15€ par adhérent, 10% par manifestation et par équipe de jeunes).
- Dieppe Rallye : la commission propose de reconduire la subvention forfaitaire de 1 000€
- l'ADMR, la Banque Alimentaire et les Restaurants du Cœur : les trois demandes ont fait l'objet d'un refus de la commission
- Ping-Pong loisirs : l'association a formulé une demande d'aide pour l'achat de maillots. Le siège de l'association n'étant pas à Longueville, la commission a émis un refus
- l'association française des sclérosés en plaques : la commission a formulé un refus
- le Véloce Club d'Hautot : aide forfaitaire de 380€ pour l'organisation de la course de Longueville
- Détente Arc en Ciel : refus car non éligible
- le Comité de Jumelage : la commission propose de reconduire la subvention forfaitaire de 600€ et de retenir la seule manifestation organisée (repas) à hauteur de 60€. Soit une subvention totale de 660€
- Ecole maternelle : 75 enfants et un montant forfaitaire de 5,45€ par enfant, soit une subvention de 409€
- Ecole primaire : 125 enfants et un montant forfaitaire de 5,45€ par enfant, soit une subvention de 682€
- Animons nos écoles : subvention de 350€
- UNACITA : reconduction de la subvention forfaitaire de 180€

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances et d'attribuer ces subventions pour un montant total de 4 609€ a prélevé à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

A l'issue des délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Par ailleurs il est demandé collégalement à Monsieur le Maire de prendre contact avec le VC Hautot afin d'envisager la reprise de cette course par le nouveau club de VTT longuevillais.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, contrairement à ce qui a été diffusé dans les boites aux lettres, les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et des maisons fleuries auront bien lieu et se dérouleront respectivement les 17 février et 18 mars 2019.

Madame BONNEAU souligne un problème dans les dates de manifestations annoncées dans le Longueville Infos. Madame MOREL informe qu'elle s'est basée sur le cahier des réservations de la mairie pour donner ces dates, hors le cahier mentionne un week-end complet de réservation et non pas la date précise de manifestation.

A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 22h06.